



**LOTÉRIE**

**VAPEUR NOTRE-DAME**  
SOUS LE PATRONAGE DES DAMES DE  
LA PRÉSENTATION DE MARIE  
ET AU PROFIT DE LA CON-  
STRUCTION DE LEUR  
NOUVEAU COUVENT A \$1 LE BILLET.

Le tirage devra avoir lieu le 26 Décembre 1872 si alors il y a 7000 billets de vendus. Le public apprendra tous les détails relatifs à cette loterie dans quelques jours.

**Commis demandé.**

Un commis, muni de bonnes recommandations pour un magasin général, trouvera un emploi permanent et un bon salaire en s'adressant immédiatement à St. Guillaume à  
**CAMILLE MORIN**  
St. Guillaume, 23 octobre 1872.

**INSTITUTRICE DEMANDÉE.**

On demande une Institutrice munie de diplômes pour l'École du Grand Rang de La-présentation.  
S'adresser au Béd. Messire Soly ou à M. Marois.  
10 Août 1872.

**A LOUER.**

A Waterloo, P. Q. au centre de ce florissant village, une magnifique boutique de carrossier à laquelle est attachée celle d'un forgeron. Cette bâtisse spacieuse, toute neuve et bien finie, offre sous tous rapports des avantages incontestables à un bon voiturier dont le besoin se fait sentir ici.  
Pour les conditions qui sont des plus libérales, s'adresser personnellement au propriétaire à Waterloo.  
**CHS. N. TRUDEAU**  
Waterloo 3 Octobre 1872.

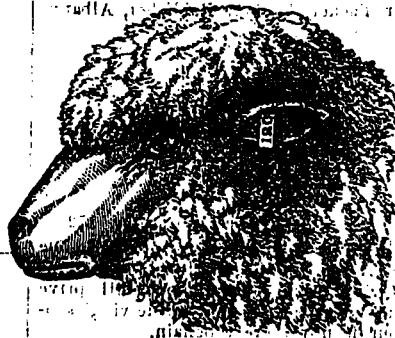


**AVIS.**

Aux marchands de la ville et des campagnes. Le ou vers le 23 septembre dernier il a été livré par erreur, à la gare aux marchandises, une petite balle appartenant à M. H. J. Doherty, de St. Hyacinthe, et marquée "H. J. D. St. Hyacinthe."  
Elle contient :  
2 pièces de tweed,  
1 " Velvet en noir,  
1 " Cauevas français.  
Les marchands sont priés d'examiner soigneusement leurs marchandises, et de donner avis au sous-signé si, par méprise, les effets ci-dessus désignés avaient été reçus par eux.  
**G. F. BURNETT,**  
Agent du Grand-Tronc.  
St. Hyacinthe, 17 octobre, 1872.

**MARQUES POUR MOUTONS**

DE DANAB  
**Patentées,**



Ces marques sont ce qu'il y a de meilleur marché, de plus durable, ce qui donne le moins de trouble et c'est l'invention la plus complète. Elles sont employées et recommandées par plusieurs des meilleurs éleveurs dans les Etats Unis et le Canada, tels que J. B. Loring, de Salem, Mass., président de la société des producteurs de laine de la Nouvelle-Angleterre; John S. Ross, Hennepin, Illinois; Professeur M. Miles, du Collège d'Agriculture de l'Etat, Lansing, Michigan; Hon. George Brown, Toronto Ont; John Shell, Edmonton, Ont. Sur chaque marque, est estampée le nom du propriétaire et le numéro du mouton.



Elles seront envoyées *free* par la poste ou l'Express pour seulement 4 cts chaque et peuvent durer vingt ans. L'argent doit accompagner tous les ordres.

**ARCHIBALD YOUNG,**  
Sarnia, Ont.

Tous ordres adressés au bureau du *Courrier* ou du *Journal d'Agriculture* pour aucune quantité sera remplie, au prix ci-dessus, aussi vite que les marques seront faites et envoyées.  
**CAMILLE LUSSIER.**

**COMPAGNIE D'ASSURANCE MUTUELLE CONTRE LE FEU DES COMTÉS DE Stanstead et Sherbrooke**

Les membres de la Compagnie ci-haut sont par les présentes, notifiés que les taxes d'imposition suivantes ont été imposés sur les BILLETS DE DÉPÔTS en force aux dates ci-dessous mentionnées, savoir :

billets en force le	15 Sept. 1871	1/4 par cent
do do	25 Nov.,	do 1/4 par cent
do do	7 Mars 1872,	do
do do	21 do do	do
do do	26 do do	do
do do	22 Avril do	do
do do	16 Mai do	do
do do	10 Aout do	do

Les dites impositions formant cinq par cent sur le montant original des BILLETS de DÉPÔT (les endorsements pour extinction étant déduits), doivent maintenant être payées au Bureau de la Compagnie, à Sherbrooke, ou à un Agent de la Compagnie dûment autorisé, le ou avant le quatrième jour de Novembre prochain.

**A. G. WOODWARD,**  
Sect. Trésorier.  
Bureau de la Cie. d'Ass. Mutuelle contre le feu de S. & S. Sherbrooke, 2 Octobre 1872.



**A VENDRE**

**RUCHE AMÉLIORÉE de VALIQUET**

ou  
**RUCHE DE LA FERMIERE CANADIENNE.**  
PRIX \$2.50.  
BOITES A RECOLTER LE MIEL POUR I  
COMMERCE.

PRIX CHAQUE 15 CENTS.

Les personnes qui achètent cette ruche, peuvent s'adresser au sous-signé pour avoir les renseignements qui les rendront capables de bien hiverner les ruchées d'abeilles et de n'en point perdre.

D'empêcher les abeilles de se piller entr'elles. De les empêcher de s'épuiser par trop essaimer.

D'avoir des colonies fortes en abeilles afin de faire une plus grande récolte de miel et d'éviter la teigne d'attaquer les ruches.

Aussi une foule d'autres renseignements qui assureront à ces personnes le succès dans la culture des abeilles.

Les personnes qui feraient ou feraient faire des ruches, ou des boîtes à récolter le miel sur le plan de celle de la *Fermière Canadienne*, avant que d'un avoir acheté le droit du sous-signé, seront poursuivis pour usurpation de ses droits de patente.

Le sous-signé fabrique au choix des acheteurs, toutes espèces de ruches améliorées, on peut aussi se procurer de ces ruches chez M. Wm. Evans, à Montréal, et chez M. Maynard, à St. Hyacinthe.

**T. VALIQUET,**

Apiculteur, à St. Hilaire Station.



**CANADA, PROVINCE DE QUEBEC, District de St. Hyacinthe.**  
UN TERME OU UNE SESSION DE LA COUR DU BANG DE LA REINE, Tenant Jurisdiction Criminelle pour le District de St. Hyacinthe, sera tenue au palais de Justice en la cité et district de St. Hyacinthe,  
**LUNDI.**

**DEUXIEME JOUR DE DECEMBRE PROCHAIN, A DIX HEURES DU MATIN.**

Je donne en conséquence avis à tous ceux qui veulent agir contre les prisonniers détenus dans la Prison Commune de ce District, d'être là et alors présents pour agir contre eux en autant qu'il sera juste, et je donne également avis à tous juges de Paix, Coroner, Connétables, et officiers de la Paix dans et pour le District susdit d'apparaître personnellement avec leurs rôles, indietements et autres documents pour faire ce qui, dans leurs différentes charges, doit être par eux fait.

**L. TACHE,**  
Shérif.

Bureau du Shérif, St. Hyacinthe, 28 oct 1872 }